

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 14.06.2024

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 11.06.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**· 1.1 Identificateur de produit****· Nom du produit** PartsPro Détergent pour nettoyage de pièces RM 39**· UFI:** 5TD0-K0M7-W00S-DQ9N**· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Réservé aux utilisateurs professionnels.

· Emploi de la substance / de la préparation Agent dégraissant**· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****· Producteur/fournisseur :****Alfred Kärcher SE & Co. KG**

Alfred-Kärcher-Str. 28-40

D - 71364 Winnenden

Tel.: +49-7195-14-0

Kärcher N.V.

Boomsesteenweg 939

BE - 2610 Wilrijk (Antwerpen)

Tel.: +32-3-3400-711

Internet: www.karcher.com**· Service chargé des renseignements :**

Regulatory Affairs

Tel.: +49-7195-14-0

productsafety.management.de@karcher.com**· 1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Centre Antipoisons

(+32) 070 245 245

En cas d'incident impliquant des matières [ou des marchandises] dangereuses, d'épanchement, de fuite, d'incendie, d'explosion ou d'accident

appelez CHEMTREC, 24h/24

aux USA et au Canada : 1-800-424-9300

hors USA et Canada : +1 703-741-5970 (appels à frais virés acceptés)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**· 2.1 Classification de la substance ou du mélange****· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

· 2.2 Éléments d'étiquetage**· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 14.06.2024 Numéro de version 10 (remplace la version 9) Révision: 11.06.2024

Nom du produit PartsPro Détergent pour nettoyage de pièces RM 39

(suite de la page 1)

Pictogrammes de danger



GHS07

- Mention d'avertissement Attention
- Mentions de danger
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- Conseils de prudence
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

- 2.3 Autres dangers
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien		
95-14-7	benzotriazole	Liste II

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Mélanges
- Description : Produit de nettoyage.

Composants dangereux:		
CAS: 102-71-6 EINECS: 203-049-8 Reg.nr.: 01-2119486482-31-0002	triéthanolamine substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	10-20%
CAS: 69011-36-5	éthoxylate d'isotridécanol 8 OE Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302	≥1-<3%
CAS: 15763-76-5 EINECS: 239-854-6 Reg.nr.: 01-2119489411-37-xxxx	p-cumènesulfonate de sodium Eye Irrit. 2, H319	1-5%
CAS: 111905-52-3	alcools aliphatiques, C9-C11, principalement linéaires, éthoxylés, butoxylés Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Aquatic Chronic 3, H412	0,1-1%
CAS: 95-14-7 EINECS: 202-394-1 Reg.nr.: 01-2119979079-20-xxxx	benzotriazole Aquatic Chronic 2, H411; Acute Tox. 4, H302; Eye Irrit. 2, H319	≥0,25-<1%

Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu		
phosphates		≥5 - <15%

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 14.06.2024

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 11.06.2024

Nom du produit PartsPro Détergent pour nettoyage de pièces RM 39

agents de surface non ioniques

(suite de la page 2)

<5%

· **Indications complémentaires** : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

· après inhalation :

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· après contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· après contact avec les yeux : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.

· après ingestion :

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment
Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité : Aucune mesure particulière n'est requise.

· Autres indications Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Non nécessaire.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

Ne pas rejeter dans le sous-sol ni dans les terrains

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel).

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 14.06.2024 Numéro de version 10 (remplace la version 9) Révision: 11.06.2024

Nom du produit PartsPro Détergent pour nettoyage de pièces RM 39

Assurer une aération suffisante. (suite de la page 3)

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

- Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
- Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
- Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- Eviter le dégagement d'aérosols.
- Éviter dans la préparation de la solution de travail de contact avec les yeux et la peau.
- Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Stockage :
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Aucune exigence particulière.
- Indications concernant le stockage commun : Tenir à l'écart de la nourriture, les boissons et les aliments.
- Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :		
102-71-6 triéthanolamine		
VL	Valeur à long terme: 5 mg/m³	
· DNEL		
15763-76-5 p-cumènesulfonate de sodium		
Oral	DNEL	3,8 mg/kg×d (consommateur)
Dermique	DNEL	136,25 mg/kg×d (employé)
		68,1 mg/kg×d (consommateur)
Inhalatoire	DNEL	26,9 mg/m3 (employé)
		6,6 mg/m3 (consommateur)
· PNEC		
15763-76-5 p-cumènesulfonate de sodium		
PNEC	0,23 mg/l (freshwater)	
	0,023 mg/l (marine water)	
	100 mg/l (STP)	
PNEC sediment	0,862 mg/kg (freshwater)	
	0,086 mg/kg (marine water)	

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 14.06.2024 Numéro de version 10 (remplace la version 9) Révision: 11.06.2024

Nom du produit PartsPro Détergent pour nettoyage de pièces RM 39

PNEC soil	0,037 mg/kg (soil)
-----------	--------------------

(suite de la page 4)

- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
 - Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
 - Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
 - Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
 - Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau
- **Protection respiratoire :** Ne pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
- **Protection des mains :** Non nécessaire.
- **Matériau des gants** Non nécessaire.
- **Temps de pénétration du matériau des gants** Non nécessaire.
- **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection hermétiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales.**
- **État physique** liquide
- **Couleur :** incolore
- **Odeur :** typique
- **Seuil olfactif:** Non déterminé.
- **Point de fusion :** non déterminé
- **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition** non déterminé
- **Inflammabilité** Non applicable.
- **Limites inférieure et supérieure d'explosion**
- **inférieure :** Non déterminé.
- **supérieure :** Non déterminé.
- **Point d'éclair** non applicable
- **Température d'inflammation :** pas applicable
- **Température de décomposition :** Non déterminé.
- **pH à 20 °C** 10
- **valeur du pH 1 %:** 8-10
- **Viscosité :**
- **Viscosité cinématique** Non déterminé.
- **dynamique :** Non déterminé.
- **Solubilité**
- **l'eau :** entièrement miscible
- **Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)** Non déterminé.
- **Pression de vapeur :** Non déterminé.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 14.06.2024 Numéro de version 10 (remplace la version 9) Révision: 11.06.2024

Nom du produit PartsPro Détergent pour nettoyage de pièces RM 39

(suite de la page 5)

· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	1,097 g/cm³
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Densité de vapeur relative	Non déterminé.
· Caractéristiques des particules	Non applicable.
· 9.2 Autres informations	
· Aspect:	
· Forme :	liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
· Modification d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité correspond à 10.3
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 14.06.2024 Numéro de version 10 (remplace la version 9) Révision: 11.06.2024

Nom du produit PartsPro Détergent pour nettoyage de pièces RM 39

(suite de la page 6)

- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :		
69011-36-5 éthoxylate d'isotridécanol 8 OE		
Oral	ATE	500 mg/kg (Rat)
15763-76-5 p-cumènesulfonate de sodium		
Oral	LD50	>5000 mg/kg (Rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (can)
111905-52-3 alcools aliphatiques, C9-C11, principalement linéaires, éthoxylés, butoxylés		
Oral	LD50	>2000-<5000 mg/kg (Rat)
95-14-7 benzotriazole		
Oral	LD50	500 mg/kg (Rat)

- **de la peau :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **des yeux :** Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

· Propriétés perturbant le système endocrinien		
95-14-7	benzotriazole	Liste II

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 14.06.2024 Numéro de version 10 (remplace la version 9) Révision: 11.06.2024

Nom du produit PartsPro Détergent pour nettoyage de pièces RM 39

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique :

69011-36-5 éthoxylate d'isotridécanol 8 OE

LC50/96 h	>1-10 mg/l (Leuciscus idus)
EC50/48 h	>1-10 mg/l (Aquatic invertebrates)
EC50/72 h	>1-10 mg/l (Aquatic plants)
NOEC	>1 mg/l /(21 d)

15763-76-5 p-cumènesulfonate de sodium

LC50/96 h (statique)	>100 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
EC50/48 h (statique)	>100 mg/l (Daphnia magna)
EC50/96 h (statique)	>100 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)

111905-52-3 alcools aliphatiques, C9-C11, principalement linéaires, éthoxylés, butoxylés

LC50/96 h	>1-<10 mg/l (Leuciscus idus)
EC50	>1-<10 mg/l (Daphnia magna)
	>10-<100 mg/l (Algae)
NOEC	>0,1-<1 mg/l (Daphnia magna)
	>0,1-<1 mg/l (Algae)

95-14-7 benzotriazole

LC50/96 h	180 mg/l (Danio rerio) (OECD 203)
EC50/48 h	15,8 mg/l (Aquatic invertebrates) (OECD 202)
EC50	1060 mg/l /3 h (STP) (OECD 209)
ErC10/72h	1,18 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

Degré d'élimination :

69011-36-5 éthoxylate d'isotridécanol 8 OE

OECD 301B	>60 % (28 d)
OECD 301E	≥90 % (28 d)

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 14.06.2024 Numéro de version 10 (remplace la version 9) Révision: 11.06.2024

Nom du produit PartsPro Détergent pour nettoyage de pièces RM 39

(suite de la page 8)

- 12.7 Autres effets néfastes
- Autres indications écologiques :
- Valeur DCO : 415.000 mg/l

· Indications générales :

Le produit ne contient pas d'halogènes organiquement liés (sans AOX).

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Les formateurs de complexes organiques contenus atteignent un taux d'élimination DOC de 80% (correspondant au N°406 de l'annexe "Méthodes d'analyses et de mesures") et répondent, ainsi, aux exigences plus sévères de l'annexe 49 de la nouvelle directive pour les eaux résiduaires.

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation :
- Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

· Catalogue européen des déchets	
20 01 29*	détergents contenant des substances dangereuses

- Emballages non nettoyés :
- Recommandation :
- Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.
- Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	
· Classe	néant

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 14.06.2024

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 11.06.2024

Nom du produit PartsPro Détergent pour nettoyage de pièces RM 39

(suite de la page 9)

- | | |
|--|-----------------|
| · 14.4 Groupe d'emballage
· ADR, IMDG, IATA | néant |
| · 14.5 Dangers pour l'environnement | Non applicable. |
| · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non applicable. |
| · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI | Non applicable. |
| · "Règlement type" de l'ONU: | néant |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
 - Directive 2012/18/UE
 - Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
 - RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
 - Prescriptions nationales :
 - Indications sur les restrictions de travail : Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.
Une fiche d'information sur le produit est disponible sur demande.

- **Phrases importantes**
 - H302 Nocif en cas d'ingestion.
 - H315 Provoque une irritation cutanée.
 - H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 - H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 - H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.
--	--

- **Contact :**
 - Regulatory Affairs
 - Tel.: +49-7195-14-0
 - productsafety.management.de@karcher.com

(suite page 11)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 14.06.2024

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 11.06.2024

Nom du produit PartsPro Détergent pour nettoyage de pièces RM 39*(suite de la page 10)*· **Numéro de la version précédente: 9**· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

· 0-011-386-0 RM 39/11 2-751